



PROTOCOLE SANITAIRE

pour la réouverture des écoles de Saint-Rémy 71100

Protocole réalisé en concertation entre la municipalité et les directrices d'école le 5 mai 2020.

SOMMAIRE

Contexte.....	3
Principes généraux.....	3
Capacité d'accueil.....	5
Fiches thématiques	
Fiche 1 nettoyage et désinfection.....	6
Fiche 2 Sanitaires.....	8
Fiche 3 Arrivée et départ des élèves.....	9
Fiche 4 : Accueil des élèves pendant le temps scolaire.....	11
Fiche 5 : Salles de classe	13
Fiche 6 : Gestion des circulations :	14
Fiche 7 : Demi-pension.....	15
Fiche 8 : Récréation	16
Fiche 9 : Personnel de l'école.....	18
Fiche 10 : Cas Covid.....	20
Annexe 1 : Matériel à fournir par la municipalité.....	22
Annexe 2 : Consignes familles.....	23

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 18 mai 2020 à Saint-Rémy et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Rémy après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs d'école ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
- ❖ L'application des gestes barrière
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

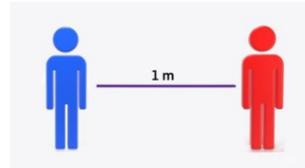
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation mise en place dans les écoles de Saint-Rémy doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

FICHE 1 : Nettoyage et désinfection

Dispositions communes

➤ Nettoyage avant la reprise : "nettoyage habituel"

- Si l'école est restée complètement fermée pendant le confinement et n'a pas été fréquentée dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.
- Si tel n'est pas le cas, les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de « nettoyage approfondi » défini ci-après.
- S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).
- Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
- Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).

➤ Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes

❖ 1ère étape, le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

❖ 2ème étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

❖ En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.

○ Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel

○ L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.

o Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

❖ Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :

o Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;

o Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;

o Séchage des surfaces ;

o Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

❖ Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.

❖ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.

❖ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.

❖ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

❖ Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).

❖ Ne pas utiliser d'aspirateur.

❖ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.

❖ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

❖ **Fréquence :**

o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

o Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...

Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ... Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée. o En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes

d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

❖ **Actions complémentaires :**

- o Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- o Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- o Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- o Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

❖ **Prévention des risques pour le personnel :**

- o Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).

Dispositif commun aux trois écoles :

- Nettoyage complet une fois par jour.
- Désinfection des classes et sanitaires deux fois par jour.

FICHE 2 : Sanitaires

Dispositions communes

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Dispositif commun aux trois écoles :

- Répartition des élèves avec affichage sur les portes de chaque toilette.
- Un ou deux élèves maximum en même temps dans les sanitaires.

Dispositif particulier Ecole Henri Clément et Ruisseau Mauguet :

- Neutralisation des sèche-mains électriques et remplacement par des distributeurs d'essuie-mains en papier.

FICHE 3 : Arrivée et départ des élèves

Dispositions communes

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'école ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) en collaboration étroite entre l'école et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- ❖ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.

Dispositif particulier Ecole Lucie Aubrac :

Entrées matin et 13h35 :

- La directrice accueille les élèves au portail de l'élémentaire de 8h35 à 9h et 13h35 à 14h.
- La file d'attente est matérialisée et un circuit est organisé afin que les familles ne se croisent pas.
- Les élèves entrent un par un, vont se laver les mains et entrent directement dans leur classe.

Le midi :

- Les animateurs se présentent dans les classes pour prendre le relai à 11h35.

Sortie après-midi :

- Les animateurs se présentent dans les classes pour prendre le relai à 16h35.

- Sortie échelonnée des classes par le portail de l'élémentaire à 11h45 et 16h45.

Dispositif particulier Ecole Henri Clément :

Entrées matin et 13h35 :

- La directrice accueille les élèves au petit portail du parking de 8h35 à 8h50 et 13h35 à 13h50.
Deux files d'attente sont matérialisées et un circuit est organisé afin que les familles ne se croisent pas.
- Les élèves entrent un par un, vont se laver les mains et entrent directement dans leur classe.

Le midi :

- Les animateurs se présentent dans les classes pour prendre le relai à 11h30.

Sortie après-midi :

- Les animateurs se présentent dans les classes pour prendre le relai à 16h30.
- Sortie échelonnée des classes par le petit portail, utilisé habituellement. Aux horaires habituels, 11h45 et 16 h45.

Dispositif particulier Ecole Ruisseau Mauguet :

Entrées matin et 13h30 :

- La directrice accueille les élèves au petit portail dans l'impasse de l'élémentaire de 8h30 à 9h et 13h30 à 13h45.
- La file d'attente est matérialisée et un circuit est organisé afin que les familles ne se croisent pas.
- Les élèves entrent un par un, vont se laver les mains et entrent directement dans leur classe.

Le midi :

- Les animateurs se présentent dans les classes pour prendre le relai à 11h30.

Sortie après-midi :

- Les animateurs se présentent dans les classes pour prendre le relai à 16h30.
- Sortie échelonnée des classes par le petit portail, impasse de l'élémentaire à 11h40 et 16h40.

FICHE 4 : Accueil des élèves pendant le temps scolaire.

Dispositions communes

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.
- ❖ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.
- ❖ Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- ❖ Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.
- ❖ Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.
- ❖ La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ; Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque

Pour les personnels Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment

le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

Dispositif commun aux trois écoles :

- Un élève qui ne pourrait pas respecter les gestes barrière en classe, après plusieurs rappels à la règle, ne sera plus autorisé à fréquenter l'école en présentiel.
- Le jour de la rentrée, les élèves reviennent avec toutes leurs affaires dans un sac jetable (pas de cartable). Ensuite, il n'y aura plus d'échange de matériel entre l'école et la maison, les élèves viendront sans cartable.
- Masque fourni par les parents autorisés en élémentaire sous réserve d'un bon usage de l'élève. Les visières semblent plus adaptées à l'usage scolaire.
- Pour les élèves bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé), fournir un certificat médical de non contre-indication au retour en classe.

FICHE 5 : Salles de classe

Dispositions communes

- ❖ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

Dispositif commun aux trois écoles :

Les parents fournissent :

- des mouchoirs en papier jetables en quantité suffisante
- le matériel nécessaire pour la trousse : stylos, gomme, crayons de couleur, ciseaux...
- un gros feutre d'ardoise et un chiffon en microfibre identifié au nom de l'enfant. L'élève rapporte son ardoise s'il l'a emportée chez lui.
- les élèves apporteront une gourde ou bouteille d'eau marquée à leur nom.

FICHE 6 : Gestion des circulations

Dispositions communes

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - o Privilégier le sens unique de circulation.
 - o A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - o Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - o Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.

- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

- ❖ Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.

Dispositif commun aux trois écoles :

- Les portes des classes et des couloirs restent ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et des molettes d'ouverture.
- Aucun adulte extérieur à l'équipe pédagogique, au service enfance ou aux services techniques ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Les rendez-vous extérieurs pendant le temps scolaire devront être annulés.

FICHE 7 : Demi-pension

Dispositions communes

- ❖ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ❖ Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Dispositif commun aux trois écoles :

- Les familles fournissent un repas tiré du sac. Elles veillent à mettre en place des mesures pour la bonne conservation des aliments. Les sacs de pique-nique sont étiquetés au nom de l'enfant.
- Pour des raisons de sécurité sanitaire, aucun réchauffage d'aliments ne sera possible. Seul l'enfant pourra toucher à son sac.
- Le repas est pris dans les classes ou sous le préau. Chaque élève à sa place (identique au temps de classe). Surveillance par le personnel municipal.
- Lavage de mains avant et après le repas.

- Désinfection des tables et chaises après le repas par le personnel municipal.

FICHE 8 : Récréation

Dispositions communes

- ❖ Eviter les croisements de classes et d'élèves :
 - o Echelonner les temps de récréation.
 - o Eviter les regroupements de niveaux différents.
 - o Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
 - o Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - o Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.

- ❖ Port du masque pour les adultes.

- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.

- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

- ❖ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

- ❖ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.

- ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).

- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...). Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Dispositif commun aux trois écoles :

- Les structures de jeux sont interdites (rubalise ou barrières).
- Chaque enseignant sort avec son groupe, participe à l'organisation de la récréation ainsi qu'à la surveillance de ses élèves.

Dispositif particulier Ecole Lucie Aubrac :

- 2 espaces de récréation : cour élémentaire séparée en deux.

Horaires récréations	Cour 1	Cour 2
10h15/10h40 15h15/15h40	Groupes mesdames Genelot et Clair	Groupes mesdames Fosse et Lefebvre
10h40/11h05 15h40/16h05	Groupe madame Algarra	

Dispositif particulier Ecole Henri Clément :

3 espaces de récréation : la cour des élémentaires est divisée en trois.

Horaires : 10h00/25 pour deux groupes CP/CE1/CE2 ; 10h25/10h50 CM
15h00/25 CP/CE1/CE2 ; 15h25/50 CM

Les élèves sont placés sous la surveillance de l'enseignant de la classe.

Dispositif particulier Ecole Ruisseau Mauguet :

- 3 espaces de récréation : cour des maternelles, cour des élémentaires divisée en deux.

Horaires Récréations	Cour élémentaire 1	Cour élémentaire 2	Cour Maternelle
10h/10h25 - 15h15h25	Groupe de Mme Juveneton Groupe de Mme Therville	Groupe de Mmes Roux/Grison Groupe de Mme Tournier	Groupe de M. Seurre Groupe enfants de personnel de crise
10h25/10h50 - 15h25/15h50	Groupe de Mme Verrien Groupe de Mme Martin	Groupe de Mme Rosain Groupes de Mmes Acquaviva et Desmarais	Groupe de Mme Pretet

FICHE 9 : Personnel de l'école

Dispositions communes

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en oeuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en oeuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19.

Dispositif particulier Ecole Lucie Aubrac et Ruisseau Mauguet :

- Réunion de préparation de la rentrée avancée au jeudi 07/05 à 14h.

Dispositif particulier Ecole Henri Clément :

- Réunion de préparation de la rentrée avancée au mercredi 6 mai à 14H.

FICHE 10 : Cas Covid

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

❖ Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.
- ❖ Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Dispositif particulier Ecole Lucie Aubrac :

- Pièce d'isolement : salle du RASED.

Dispositif particulier Ecole Henri Clément :

- Pièce d'isolement : salle de MS-GS inutilisée.

Dispositif particulier Ecole Ruisseau Mauguet :

- Pièce d'isolement : salle du RASED dans le préfabriqué.



Annexe 1

Matériel nécessaire à la ré-ouverture des écoles, à fournir par la municipalité

- Lingettes désinfectantes ou liquide désinfectant (1 par classe + 1 salle des maîtres + 1 pièce Covid + 1 bureau de la directrice).
- Savon liquide dans des distributeurs (1 par robinet).
- Papiers toilettes et essuie-mains en quantité suffisante pour chaque journée.
- Solution hydroalcoolique : 1 par classe + 1 pour le personnel à l'accueil. + 1 salle des maîtres + 1 pièce Covid
- 3 thermomètres permettant une prise de température à distance, un par école.
- Cale-portes pour les salles de classe et les portes extérieures.
- Rubalise (+ traçage d'un marquage au sol)
- 4 distributeurs d'essuie-mains en papier pour les toilettes extérieurs (2 Henri-Clément / 2 Ruisseau Mauguet)

Information aux familles Ré-ouverture des écoles élémentaires de Saint-Rémy

Dates de rentrée :

CP et CM2 : le 18 mai

CE1-CE2-CM1 : le 25 mai

Aucune inscription possible après le 4 juin. Les effectifs devant être stables à compter du lundi 8 juin.

L'inscription d'un enfant implique l'acceptation par la famille des mesures appliquées dans l'école.

L'école du déconfinement va être très différente de l'école « d'avant ». Moins de liberté, beaucoup moins d'interactions avec les camarades. Afin de répartir au mieux les effectifs, certains élèves seront scolarisés dans d'autres classes de l'école avec d'autres enseignants.

Des enseignants sont placés en télétravail pour des raisons de santé. Leurs élèves ne reviendront pas en classe et continueront le travail à distance.

Classe concernée :

- Henri Clément, CM1 : Mardis et vendredis à l'école, lundis et jeudis à la maison.

De même, si un enseignant venait à être absent, l'accueil en classe serait interrompu sur le champ. Les familles doivent donc être toujours joignable par téléphone.

Pour les autres élèves, si l'effectif reste stable et en conformité avec l'enquête familles, il y aura classe tous les jours. Si les effectifs venaient à augmenter de manière significative, les enfants viendraient en classe un jour sur deux.

Matériel :

Le jour de la rentrée, les élèves reviennent avec toutes leurs affaires dans un sac jetable (pas de cartable). Ensuite, il n'y aura plus d'échange de matériel entre l'école et la maison, les élèves viendront sans cartable.

Consignes pour la dépose et la reprise des élèves :

Les entrées et sorties se feront par le petit portail dans l'impasse de l'élémentaire qui sera interdite d'accès aux véhicules (sauf riverains). Un circuit sera mis en place afin que les familles ne se croisent pas.

Horaires d'ouverture le matin : 8h30 / 9h

Horaires d'ouverture l'après-midi : 13h30 / 14h

Les retardataires ne seront plus pris en charge.

Aucun adulte extérieur à l'équipe pédagogique ou au service enfance ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Les rendez-vous extérieurs pendant le temps scolaire devront être annulés.

Consignes pour les repas : davantage de détails seront communiqués la semaine prochaine par le Centre social)

Modalités transmises par la municipalité : les familles fournissent un repas tiré du sac. Elles veillent à mettre en place des mesures pour la bonne conservation des aliments. Les sacs de pique-nique sont étiquetés au nom de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, aucun réchauffage d'aliments ne sera possible. Seul l'enfant pourra toucher à son sac.

Garderie : les accueils auront lieu dans les écoles.

Henri Clément : salle de motricité en maternelle (entrée par le grand portail rue Henri Clément)

Lucie Aubrac : classe de Mme Martinache MS/GS2 (entrée par le portail maternelle)

Ruisseau Mauguet : salle de motricité de la maternelle (grand portail de la maternelle)

Hygiène et sécurité :

Les mesures s'appuient sur cinq principes : la distanciation physique, le respect des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves et le nettoyage et la désinfection régulière et enfin, la formation, l'information et la communication.

- Les familles sont invitées à consulter le protocole complet d'accueil sur le site de l'école et à rappeler quotidiennement aux enfants les gestes barrière.
- Les élèves se laveront les mains à l'arrivée et à la sortie de l'école ainsi qu'à chaque déplacement et avant et après être allés aux toilettes.
- Les locaux seront nettoyés tous les jours et désinfectés deux fois par jour.
- Un élève qui ne pourra pas respecter les gestes barrière, après plusieurs rappels à la règle, ne sera plus autorisé à fréquenter l'école en présentiel.
- Le port du masque est autorisé pour les élèves qui en font bon usage mais les visières semblent plus adaptées au cadre scolaire.
- Pour les élèves bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé), fournir un certificat médical de non contre-indication au retour en classe.



Je ne remets pas mon enfant à l'école :

1. S'il a de la fièvre (>37,8 °C). Pour le vérifier, je prends sa température deux fois par jour.
2. S'il tousse, éternue, a mal à la gorge, est fatigué, a des troubles digestifs, a une sensation de fièvre.
3. Si un membre de la famille présente les symptômes du Covid 19

Je fournis à mon enfant :

1. **Des mouchoirs en papier jetables en quantité suffisante.**
2. Le matériel nécessaire pour la trousse : stylos, gomme, crayons de couleur, ciseaux...
3. Un gros feutre d'ardoise et un chiffon en microfibre identifié au nom de l'enfant. L'élève rapporte son ardoise s'il l'a emportée chez lui.
4. Les élèves apporteront une gourde ou bouteille d'eau marquée à leur nom.

Protocole complet : <http://ele-stremy-henri-clement-71.ec.ac-dijon.fr/>